



21 4 7 0 78 57 92 35 33 8 4 25 1 8
67 6 2 2 78 0 8 3 8 3 8 1 7 8

Rapport Annuel

20
21

Sommaire



Page **5** Edito du Président

Page **8** Nos chiffres clefs

Page **9** Nos implantations

Page **10** Notre ADN

Page **11** Notre organisation

Page **12** Nos administrateurs

Page **13** Nos champs d'intervention

Page **16** Notre démarche qualité

Page **18** Nos principales ressources

Page **23** On parle de nous

Page **25** Nos partenaires

Page **26** Le glossaire





Chers membres, partenaires et amis de l'ANRAS,

C'est avec une profonde conviction dans nos valeurs communes et une fierté légitime pour nos réalisations que je vous présente le rapport d'activité 2024 de notre association. Cette année a été marquée par l'exigence et l'innovation, deux forces qui ont significativement amplifié notre impact auprès des personnes vulnérables.

La qualité au cœur de notre transformation

2024 restera dans notre histoire comme l'année de la structuration de notre démarche Qualité. Nous avons posé des bases solides pour «faire association» autour d'une ambition commune : l'amélioration continue de nos pratiques professionnelles. Loin d'être une simple obligation réglementaire, cette démarche constitue un puissant levier d'action pour l'ensemble de nos équipes.

Notre approche s'articule autour de principes essentiels : améliorer nos prestations, permettre aux personnes accompagnées d'être pleinement actrices de leur parcours et garantir des conditions de travail favorables à nos professionnels.

Solidarité et innovation sociale

Notre cœur de mission demeure inchangé : accompagner les personnes vulnérables dans la construction de leur parcours de vie et contribuer à la création d'une société plus juste et inclusive. Tout au long de l'année, notre engagement dans les débats et actions concernant l'avenir de notre secteur est resté indéfectible.

Les partenariats tissés cette année illustrent notre conviction : c'est dans une approche concertée que nous apporterons les réponses les plus pertinentes aux défis sociaux actuels. L'esprit d'unité et d'inclusion qui a rayonné lors des Jeux Olympiques de Paris, notamment à travers la participation de nos jeunes au relais de la flamme, nous inspire et renforce notre détermination. Dans un environnement en constante mutation, l'ANRAS a démontré sa capacité d'adaptation en consolidant ses liens avec les acteurs institutionnels, associatifs et économiques.

La protection de l'enfance : une préoccupation centrale

Face aux transformations profondes de notre société et aux contraintes budgétaires persistantes, nous avons intensifié nos efforts pour défendre un accompagnement de qualité pour chaque enfant. Notre mobilisation aux côtés de la CNAPE témoigne de cette détermination à faire entendre la voix des plus vulnérables.

Les moyens alloués à la protection de l'enfance, alors même que les besoins s'accroissent et se complexifient, suscitent notre vigilance. Notre expertise, forgée par des décennies d'engagement auprès des jeunes et de leurs familles, nous confère une responsabilité particulière dans ce plaidoyer essentiel.

Un engagement renforcé auprès des seniors et des personnes vulnérables

Notre accompagnement des personnes âgées et des adultes vulnérables s'inscrit dans une démarche qui place le respect de leur dignité au cœur de nos préoccupations. Nous défendons avec conviction leur droit fondamental au choix de vie, en préservant leur liberté d'expression et leur capacité de décision dans tous les aspects du quotidien.

Nos valeurs en action

À l'ANRAS, nos valeurs fondatrices – humanisme, respect inconditionnel de la dignité, solidarité et engagement citoyen – constituent le moteur de notre action quotidienne. Ces principes se traduisent concrètement dans notre façon d'accompagner les personnes, de former les professionnels et de concevoir nos projets.

Nous affirmons avec conviction que c'est dans la relation à l'autre et dans l'attention bienveillante que se construit une société véritablement inclusive. Notre mobilisation aux côtés des seniors et notre colloque sur la protection des majeurs vulnérables illustrent notre engagement transversal envers toutes les personnes fragilisées, quel que soit leur âge ou leur situation. Notre démarche qualité place la personne accompagnée au centre de nos priorités.

Reconnaissance et valorisation des équipes

Je salue l'implication remarquable de nos 2773 professionnels qui, chaque jour, incarnent nos valeurs dans nos 82 établissements et services. Dans un contexte parfois difficile, ils maintiennent un niveau d'exigence élevé, accompagnant plus de 10 000 personnes vulnérables.

Perspectives

L'année 2024 a permis l'aboutissement de chantiers majeurs : structuration de notre démarche Qualité, développement de nos partenariats et modernisation de notre gouvernance. Ces avancées constituent des fondements robustes pour relever les défis futurs.

Notre ambition pour 2025 se dessine clairement : demeurer un acteur de référence dans l'accompagnement des personnes vulnérables tout en consolidant notre organisation au service de notre mission.

J'exprime ma profonde gratitude à nos administrateurs, nos équipes de direction, nos professionnels de terrain, nos partenaires et nos donateurs. C'est collectivement que nous portons cette vision d'une société où l'accompagnement des plus vulnérables constitue une priorité partagée par tous.

Avec toute ma considération,

Alain **GALY**, Président de l'ANRAS



nos Chiffres clefs

ANRAS - Association Nationale des Résidences pour Aînés et Services Sociaux

L'ANRAS déploie ses actions dans les 13 départements d'Occitanie, mais aussi dans le Puy-de-Dôme.

Elle intervient dans 4 grands champs des solidarités : la protection de l'enfance et de la famille, le secteur médico-social pour les personnes en situation de handicap,

le champ de l'accompagnement des personnes âgées, mais aussi dans le champ de la cohésion sociale et de la protection des majeurs vulnérables.

Chiffres clefs 2024

82 
établissements
et services

4 filières 

6 397
places et mesures
agrées 

10 634
personnes
accompagnées 

2 773
salariés
CDD & CDI



64
alternants,
apprentis



33
stagiaires
rémunérés

€ 177 millions d'euros de budget de fonctionnement

nos 1 implantations

09 - ARIEGE

OUST

- EHPAD Saint-Joseph

11 - AUDE

FENDEILLE

- PSEP Olympe de Gouges

NARBONNE

- CEF Chemins du Sud

12 - AVEYRON

LAGUIOLE

- EHPAD Sainte-Thérèse

CAPDENAC-GARE

- EHPAD La Croix Bleue
- DITEP de Massip

COLOMBIES

- CEF La Poujade

31 - HAUTE-GARONNE

FLOURENS

- SIEGE SOCIAL
- PENSION de FAMILLE Occitania
- MECS Le Chêne Vert
- Protection des Majeurs
- ANRAS Formation
- Humalliance

TOULOUSE

- Aide et Protection des Familles
- APF Antenne Baziège
- APF Antenne Colomiers
- APF Antenne Rieux-Volvestre
- APF Antenne Saint-Gaudens
- APF Antenne Saint-Jean
- MECS Foyer Pargaminières
- DITEP Saint-François
- EHPAD Sainte-Monique
- DDAEOMI 31

BLAGNAC

- RHJ Blagnac - Constellation

PIN BALMA

- CEP Garona

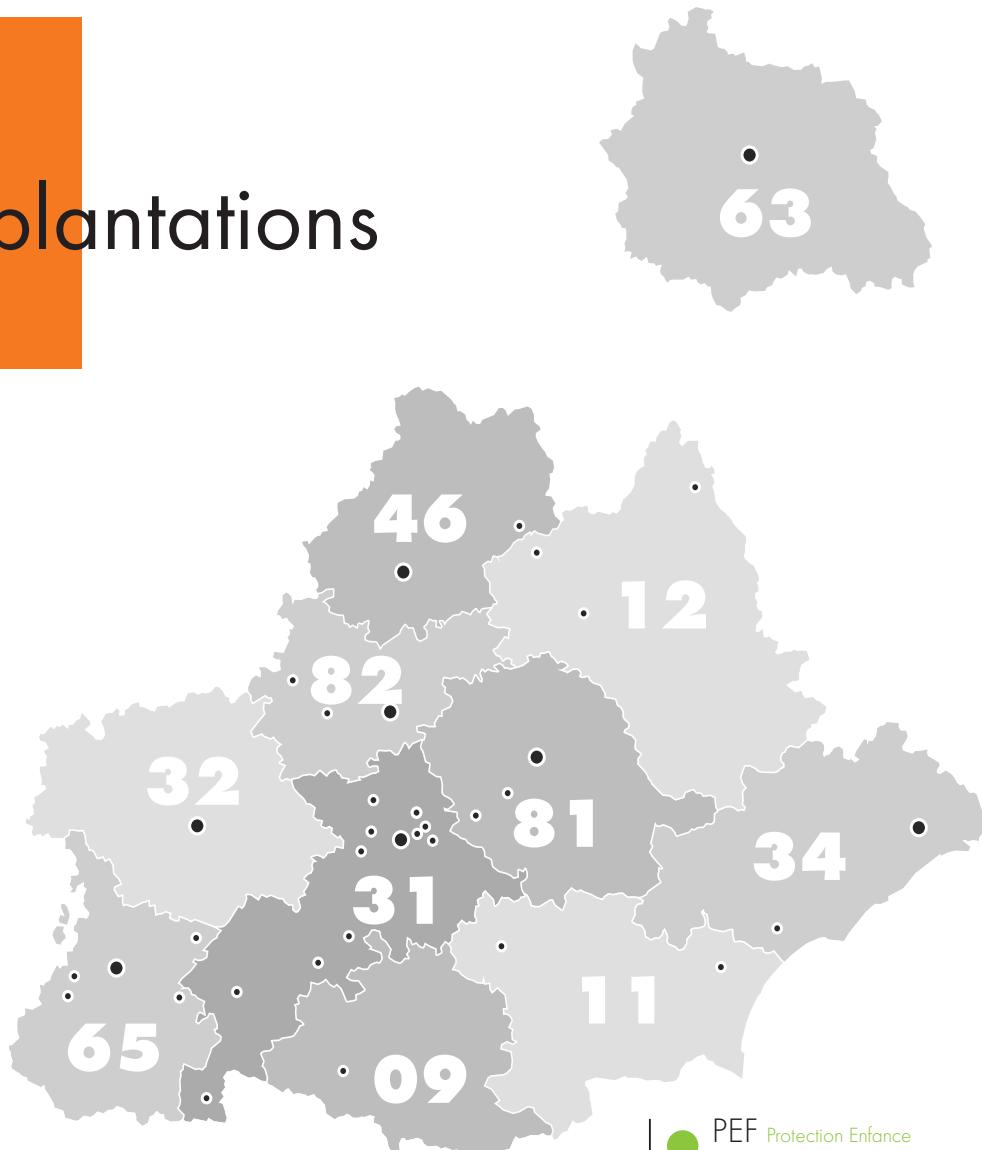
BALMA

- RHJ Saint Exupéry

PLAISANCE DU TOUCH

- DIME Saint-Jean

LAVELANET DE COMMINGES



63 - PUY DE DOME

CLERMONT-FERRAND

- DDAEOMI 63

65 - HAUTES-PYRENEES

TARBES

- MECS Lamon-Fournet
- IME Joseph Forges

OSSUN

- EHPAD Saint-Joseph

LOURDES

- ANRAS AT65
- IME Saint-Michel de Biscaye
- DITEP L'Astazou

CASTELNAU-MAGNOAC

- EHPAD Saint-Joseph

CANTAOUS

- EHPAD Saint-Joseph

81 - TARN

ALBI

- DDAEOMI 81
- PSEP Tarnais
- IME ITEP Echappée Verte

GRAULHET

- MECS la Barthe

LAVAUR

- DITEP Le Naridel

82 - TARN ET GARONNE

AUVILLAR

- IME L'Orangerie

CASTELMAYRAN

- FOYER et ESAT Les Rives de la Garonne

MONTAUBAN

- MECS La Passarèla



L'ANRAS agit au service des populations fragilisées.

Elle s'est dotée d'un solide projet associatif, pour la période 2022-2027, qui définit les valeurs et principes qui constituent son cadre de référence : l'indépendance, l'universalité, la bientraitance, la responsabilité.

Notre Association fonde son action sur les principaux textes de référence que sont la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (DUDH) des Nations-Unies, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) de l'UNICEF, la charte des Droits et libertés de la personne âgée dépendante, la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'ANRAS assure une mission d'intérêt général et d'utilité sociale ayant pour objectifs :

■ **un devoir de solidarité** : nous respectons la singularité et la place de chaque personne que nous accompagnons et nous prenons en compte les situations de vulnérabilité sans distinction d'origine, d'appartenance philosophique ou religieuse.

■ **un impératif de qualité** du service rendu dans nos établissements et services : nous cherchons au quotidien à adapter nos pratiques professionnelles afin d'améliorer les accompagnements et sécuriser les réponses aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées.

■ **un attachement à la participation** et au pouvoir d'agir des personnes accompagnées qui restent actrices de leur parcours et de leur projet.

■ **une exigence au questionnement éthique** afin de trouver en collégialité les réponses les plus justes possible et les plus appropriées en fonction de la situation des personnes que nous accompagnons.

■ **une acceptation de l'erreur**, parce qu'elle est humaine, à condition que chaque erreur fasse l'objet d'une analyse approfondie des causes et si les professionnels en tirent les enseignements utiles et mettent en place les actions correctrices pour augmenter le niveau de sécurité des accompagnements et éviter la réitération.

■ **une dynamique de développement et d'innovation sociale** afin d'adapter nos pratiques aux évolutions des besoins sociaux et des politiques publiques.

■ **un respect du dialogue social** donnant la parole à chacun pour trouver les synergies nécessaires à la cohésion des équipes dans tous nos secteurs d'intervention et à tous les niveaux.

■ **une promotion de la qualité de vie et des conditions de travail** pour accompagner les professionnels dans leurs missions au quotidien.

■ **une valorisation de la formation**, tant la formation initiale des jeunes générations de professionnels que sur la formation continue pour améliorer les bonnes pratiques.



notre Organisation

Le Conseil d'administration : **19** membres délibérants

Le Bureau : **8** membres

Le Président : Alain **GALY**

La Directrice Générale : Muriel **BENARD**

Le Siège Social

1 DGA **3** Directeurs

Les Directions Filières

3 Directeurs

Les Etablissements & Services

31 Directeurs

nos administrateurs

■ MEMBRE D'HONNEUR

Maguy BARBON, Gestionnaire, Présidente d'association d'insertion, ancienne Maire adjoint de Castelnaudary et ancienne Vice-Présidente de la Communauté de Communes.

Bureau

■ PRÉSIDENT

Alain GALY, Cadre commercial, impliqué dans le milieu associatif, retraité.

■ VICE-PRÉSIDENTE

Anne-Marie VIGNOLE, Attachée de direction à la CAF Haute-Garonne, retraitée.

■ VICE-PRÉSIDENT

Bernard IBAL, Agrégé et Docteur d'Etat en philosophie, membre du Conseil économique, social et environnemental, Président de l'I.R.E.S. (Institut de Recherche à Marne la Vallée), retraité.

■ SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Claude-Anne COURALET, Consultante en reclassement et ressources humaines, retraitée.

■ SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Alain FILLOLA, Ancien maire de Balma, ancien vice-Président de Toulouse Métropole et ancien conseiller départemental de la Haute-Garonne. PDG société OPPIDEA, retraité.

■ TRÉSORIER

Gérard DUBAU, Directeur général société Estée Lauder en charge de l'ensemble des filiales Europe/Moyen-Orient, retraité.

■ TRÉSORIER ADJOINT

Armand BURLIN, Inspecteur d'Académie honoraire. Ancien Directeur général des services du C.R.H.P., retraité.

■ MEMBRES DU BUREAU

François MAYNADIER, Chef de service des moyens à la Direction Enfance et Famille du Conseil départemental de l'Aude, retraité.

Alain ROHAT, Responsable développement en santé et médico-social à Icade Promotion Sud-Ouest (Groupe Caisse des Dépôts et Consignations), retraité.

■ INVITÉS PERMANENTS

Jean-Pierre BELMAS, Magistrat et Président de la mutuelle du Ministère de la Justice, retraité.

Jean-Louis MOYET, Avocat, ancien Maire de Mons et ancien délégué Toulouse Métropole, retraité.

Autres Administrateurs

• **Ahmed BELKAD**, Enseignant chercheur, ex-Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines à l'Université Ibn Zohr d'Agadir (Maroc), Président du CIERAS (Centre International d'Etudes, de Recherches et d'Action Solidaire).

• **François CLINET**, Directeur adjoint puis directeur de la communication au ministère des finances, retraité.

• **Jacques DESPEYROUX**, Coordinateur régional des services en charge des structures médico-sociales à l'ARS Occitanie, retraité.

• **Jean-Marie FABRE**, Psychiatre, intervenant au centre de ressources autisme de l'hôpital La Grave à Toulouse, retraité.

• **Bernard GALAUP**, Responsable départemental Pôle Emploi, Vice-président de l'Association Tutélaire 65, Défenseur des Droits, retraité.

• **Guy GESTAS**, Ancien trésorier de l'association AT65.

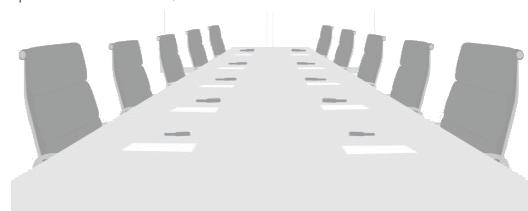
• **Ginette LAFONT**, Sous-directrice Ressources humaines à l'URS-SAF Midi-Pyrénées, retraitée., retraitée.

• **Henri RANCE**, Cadre dirigeant en ITEP-IME, Administrateur de la Maison des Jeunes et de la culture de Carbonne (Fédération 31), engagé dans l'Economie Sociale, militant associatif, retraité.

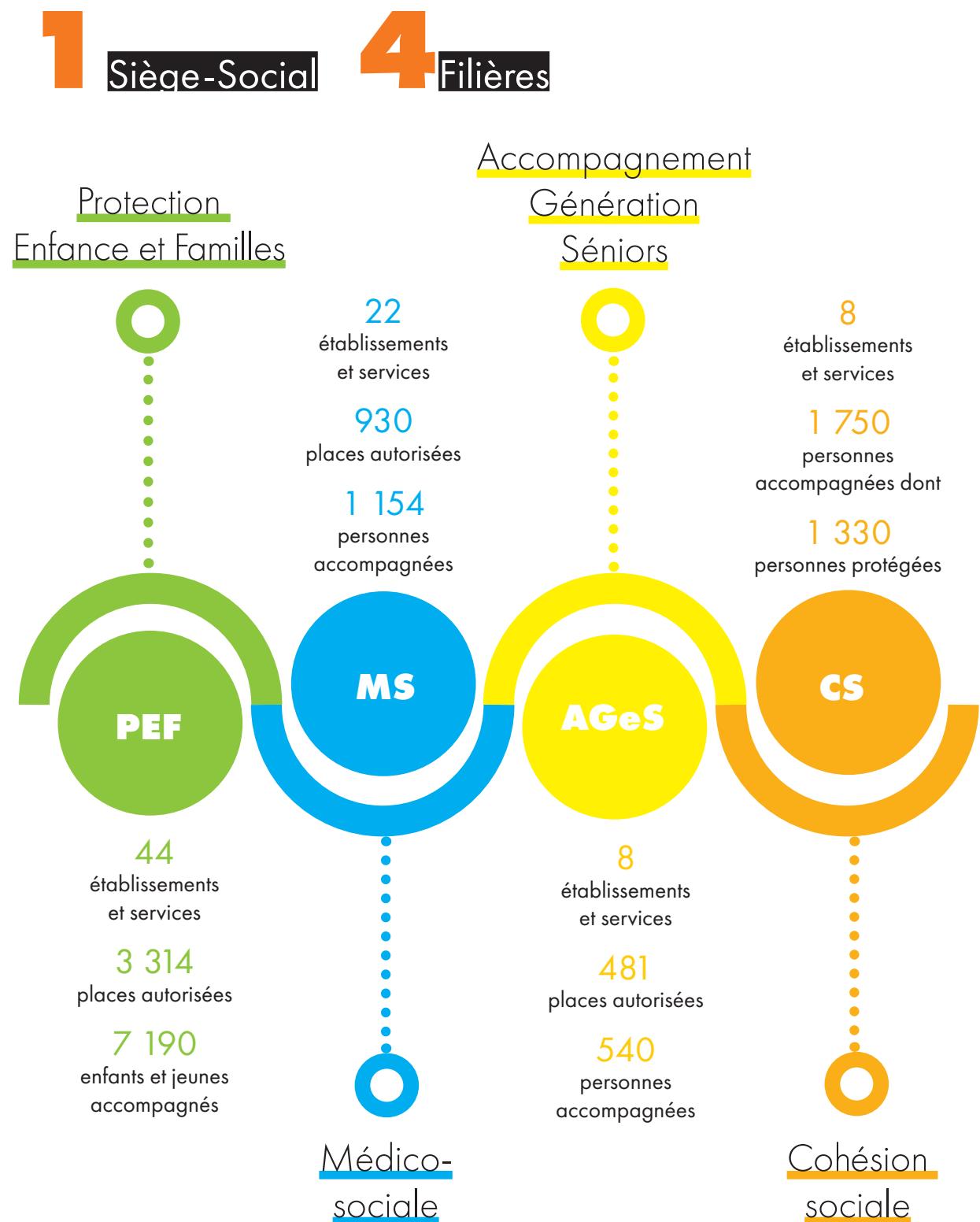
• **Xavier RENIER**, Cadre du secteur bancaire, militant associatif, retraité.

• **Gérard ROJAS**, Président du Pays du Sud Toulousain (PETR), ancien Sénateur, ancien Conseiller départemental de la Haute-Garonne, retraité.

• **Philippe TROUSLARD**, Ingénieur dans l'aviation civile, délégué Occitanie pour la FNAQPA, retraité.



nos Champs d'intervention



Filière Médico-sociale

- **Le secteur médico-social** s'attache à accompagner les enfants, les adolescents et les adultes en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

Il met en mouvement et synchronise les approches thérapeutique, pédagogique et éducative pour accompagner vers l'autonomie et l'inclusion.

L'ANRAS accompagne les enfants et adolescents présentant des déficiences intellectuelles, avec ou sans troubles associés, mais aussi ceux dont l'expression des difficultés psychologiques perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages ainsi que des enfants ou adolescents porteurs de troubles du spectre autistique.

A ce titre, l'Association gère des IME et des DITEP associés à des SESSAD.

L'ANRAS gère également, pour les adultes en situation de handicap, un ESAT et un foyer d'hébergement.

Les chiffres clefs de 2024 :

Le champ du médico-social bénéficie de

930 places autorisées.

22 établissements et services dont :

- 13 établissements
- et 9 services

1 154 personnes accompagnées.



Filière Accompagnement Génération Séniors

- **L'accompagnement des séniors** se concentre sur les personnes âgées en situation de perte d'autonomie physique et/ou mentale, qui ont besoin de soins et d'être aidées dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. L'hébergement proposé peut être temporaire ou permanent.

L'ANRAS gère à ce titre des EHPAD.

Les chiffres clefs de 2024 :

Le champ de l'accompagnement des séniors

bénéficie de **481** places autorisées.

8 EHPAD

540 personnes accompagnées.

Filière Protection Enfance et Familles

● **La protection de l'enfance et familles** a vocation à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. La politique de protection de l'enfance couvre donc de nombreux aspects : prévention, repérage des situations de danger ou de risque de danger et mise en œuvre de mesures de protection administrative ou judiciaire des mineurs et des majeurs de moins de 21 ans.

L'ANRAS gère une diversité d'établissements et services permettant d'accompagner les enfants, adolescents et jeunes majeurs au plus près de leurs besoins en fonction de leur situation et de leur degré d'autonomie : MECS, CEP, CEF,

PAD, Placement familial, SEJ, AEMO, DDAEOMI, mais aussi mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial, Centre parental pour jeunes parents isolés avec enfants de moins de 3 ans et un service d'accueil d'urgence.

Les chiffres clefs de 2024 :

Le champs protection de l'enfance bénéficie de

3 314 places agréées.

44 établissements et services dont :

- 31 établissements,
- 13 services

7 190 jeunes accompagnés.



Filière Cohésion sociale

● **Le champ de la cohésion sociale** vise au respect de la dignité des personnes dans leur diversité, leur autonomie et leur participation responsable. L'ANRAS aide au maintien de l'autonomie des jeunes et des adultes, mais aussi les accompagne dans des projets d'insertion sociale et professionnelle.

L'ANRAS, à ce titre, gère divers services et structures comme des RHJ, des services de protection juridique des majeurs et des SAAD.

Les chiffres clefs de 2024 :

Le champ de la cohésion sociale bénéficie de

1 672 mesures autorisées.

8 établissements et services dont :

- 4 établissements
- et 4 services

1 750 personnes accompagnées.

notre démarche qualité

La démarche qualité

L'année 2024 a été l'année de la structuration de la démarche Qualité au niveau associatif en se fondant sur les 4 enjeux de la politique Qualité :

1 Améliorer en continu la qualité de nos prestations pour satisfaire les personnes accompagnées et les familles

2 Permettre aux personnes accompagnées d'être actrices de leur parcours

3 Garantir de bonnes conditions de travail aux professionnels

et **promouvoir** une démarche porteuse de sens

4 Distinguer la recherche de l'amélioration de la qualité de nos pratiques de l'exercice ponctuel d'évaluation de la démarche par les organismes agréés

Les actions menées en 2024 :

■ Recrutement de la directrice Innovation sociale, Recherche, Qualité dont la mission première a été de structurer et de coordonner au niveau associatif la méthode et les outils permettant d'offrir aux professionnels un cadre harmonisé et sécurisé de leurs pratiques en termes de qualité.

● En lien avec les Directions Filières, elle apporte un soutien aux Directeurs d'établissements dans la mise en œuvre de la démarche. Elle est garante du respect des règles et principes en vigueur selon le Manuel Qualité de la Haute Autorité de Santé.

■ Création d'une gestion documentaire dédiée, d'un manuel Qualité et d'une bibliothèque unique de documents croisée entre Association et Etablissements.

■ Ecriture et adoption de 5 chartes en déclinaison du Projet associatif et sur le fondement des enjeux de la Qualité :

CHARTE ASSOCIATIVE DE LA DIRIGEANCE

Définit, en déclinaison des valeurs du projet associatif, les principes d'organisation et de management qui constituent le cadre de référence des professionnels.

indépendance - universalité - bientraitance - responsabilité

Charte éthique

■ Promeut le questionnement éthique et concerne tous les intervenants.
■ La réflexion éthique a pour objectif de donner du sens, réfléchir en collégialité, constituer un système de repères et renforcer la cohésion des décisions prises.

Charte de la bientraitance

■ Renforce la cohésion des équipes, le sentiment d'appartenance à l'Association et la confiance avec les personnes accompagnées et les partenaires.
■ La bientraitance est une démarche volontaire, collective et individuelle qui a pour objectif d'améliorer en continu les pratiques professionnelles.

Charte de la qualité et de la gestion des risques

■ Constitue une approche « intégrée » dynamique et interne d'évolution, de progrès et d'amélioration des pratiques.
■ La démarche qualité et gestion des risques a pour objectif d'adapter et de sécuriser les réponses apportées aux besoins et attentes des personnes accompagnées, des professionnels, des autorités de contrôle et des prestataires.

Charte du droit à l'erreur

■ Se fonde sur le management par la confiance et le partage d'expérience.
■ L'acceptation de l'erreur a pour objectif de faire de l'erreur une opportunité individuelle et collective d'apprentissage et de développer, grâce à l'expertise de chacun, une vigilance collective pour améliorer les pratiques et sécuriser les accompagnements

■ Ecriture des principaux Processus associatifs communs à l'ensemble des filières en déclinaison des Chartes associatives et sur le fondement du Référentiel de la Qualité de Haute Autorité de Santé :

- trame de cartographie des risques et définition commune des niveaux de criticité ;
- garantie des droits des usagers ;
- gestion des plaintes et des réclamations et trame de fiche de recueil ;
- gestion des événements indésirables et trame de fiche de recueil ;
- prévention et gestion de la maltraitance et de la violence ;
- prévention du risque infectieux ;
- gestion de crise ou Plan bleu et trame de PCA ;

■ Création et mise en place des instances de pilotage au niveau associatif, des filières et des établissements assorties de la nomination de référents qualité dans les établissements :

■ Accompagnement des 7 établissements programmés sur l'année 2024 dans le passage de leur évaluation de la qualité sur le fondement du référentiel commun de la Haute Autorité de Santé.

Cotations moyennes obtenues sur les 3 chapitres :

Chapitre 1 : (entretiens avec les personnes accompagnées) = 3.50/4. Très bon niveau de satisfaction des personnes accompagnées sur la qualité des prestations rendues.

Chapitre 2 : (entretiens avec les professionnels) = 3.51/4. Marge de progression sur la capacité au questionnement éthique et sur la co-construction et la personnalisation des projets d'accompagnement.

Chapitre 3 : (entretien avec la direction d'établissement et l'OG) = 3.11/4. Les règles de bonnes pratiques de la HAS relatives à la bientraitance et à l'éthique doivent faire l'objet de plus d'actions de formation.

La démarche Qualité à l'ANRAS, c'est la volonté commune de « faire association »

- L'envie partagée par chaque professionnel, quels que soient son poste et sa fonction, d'améliorer en continu ses pratiques pour le bien-être des personnes accompagnées et en tenant compte des évolutions sociétales ;
- L'implication de toute la chaîne managériale pour soutenir, communiquer, promouvoir, expliquer le sens et les objectifs de la démarche ;
- L'ambition commune de « faire équipe », grâce à des professionnels bien intégrés et bien formés ;
- La volonté de chacun·e de s'impliquer grâce à la mise à disposition d'outils, à des espaces de rencontres et des moments d'échanges partagés (supervision entre pairs), à un dialogue permanent.

Si l'ANRAS promeut la démarche Qualité comme un véritable outil de management et un vrai levier d'action pour les équipes, elle décorrèle cette démarche de l'exercice ponctuel de l'évaluation de la performance de la qualité tel qu'il est mis en œuvre actuellement.



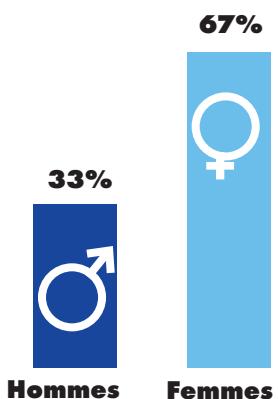
nos Principales ressources

Les ressources humaines

Panorama des effectifs en 2024

- 2 773** salariés engagés au service des personnes en situation de vulnérabilité.
- 312** embauches réalisées dans l'année en CDI.
- 81%** des salariés à temps complet.

La répartition des salariés selon le genre



Elle reflète cette année encore les tendances de l'ensemble de notre secteur d'activité.

Egalité professionnelle

L'ANRAS est engagée dans la lutte contre les inégalités salariales entre les femmes et les hommes avec la signature d'un accord d'entreprise dédié.

La mesure du taux d'égalité s'effectue avec l'index d'égalité professionnelle (Loi « Rixain » du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle)

Notre Index EgaPro est stable en 2024 avec une note de 84/100

La solidarité inclusive

Le seuil des 6% d'emploi de travailleurs en situation de handicap a encore été atteint en 2024. Mais au-delà de son obligation légale, l'ANRAS veut faire de cette obligation un levier et travaille à l'identification d'axes d'amélioration en partenariat avec l'association Objectif Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH).

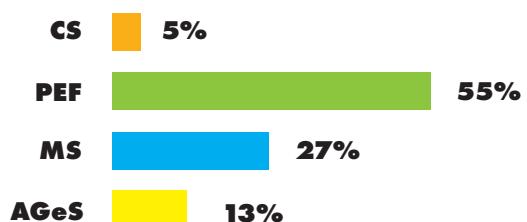
L'avenir des métiers en préparation

Dans une démarche de fidélisation des professionnels et de maîtrise des coûts des remplacements, l'ANRAS, pour satisfaire les besoins ponctuels de remplacements, s'est engagée à limiter voire réduire le recours aux services intérim et à privilégier le recours prioritaire à des professionnels identifiés en CDD.

Par ailleurs, pour faire face au défi de l'attractivité de nos métiers, outre sa présence dans les salons professionnels dédiés, l'ANRAS a poursuivi en 2024 **son partenariat engagé avec l'Association SensAction**, structure créée en 2023 en lien avec l'ARS Occitanie qui facilite la mise en relation entre les employeurs des secteurs et les jeunes, les étudiants et les demandeurs d'emploi qui souhaitent découvrir et s'informer sur les métiers et les formations engagés pour l'humain.

Ventilation des métiers

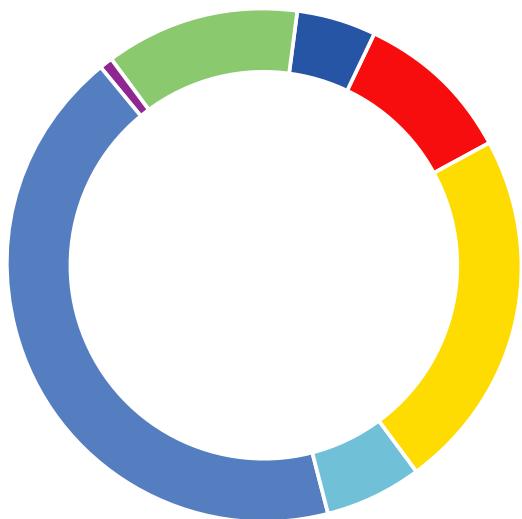
Répartition des salariés par filière (en %)



Répartition des salariés par famille d'emplois (en %)

Riche de ses 83 emplois et 7 familles professionnelles, l'ANRAS veille au déploiement de sa politique de gestion des emplois et des parcours professionnels en as-

surant à chacun et chacune un parcours professionnel valorisant les compétences.



- Direction et encadrement **5%**
- Gestion et administration **10%**
- Services généraux **23%**
- Pédagogie enseignement **6%**
- Social accompagnement éducation **43%**
- Médicale **1%**
- Paramédicale thérapeutique **12%**

L'ANRAS, c'est également de nombreux métiers divers

Répartition par métiers en nombre de salariés (tous les métiers ne sont pas représentés ici)

Surveillants de nuit	182
Secrétaires administratives	58
Moniteurs éducateurs	211
Médecins	22
Maîtres de maison	93
Infirmiers	76
Enseignants	51
Educateurs techniques / Moniteurs d'atelier	89
Educateurs spécialisés	555
Directeurs d'établissement	31
ASH	45
Aides-soignants	101

Un pari sur la formation professionnelle

L'ANRAS poursuit l'objectif de développer les compétences et la promotion professionnelle.

Elle met en place une démarche de formation au bénéfice d'un accompagnement de qualité des personnes accueillies et de l'évolution des salariés dans leur parcours professionnel.

Par ailleurs, l'ANRAS encourage également la formation par l'expérience. L'association, en 2024, a encore formé **64 nouveaux apprentis et alternants** (61 contrats d'apprentissage et 3 contrats de professionnalisation principalement dans l'éducation spécialisée).

Taux de contribution

à la formation professionnelle supra légal

=

1,8M€

de cotisations formation

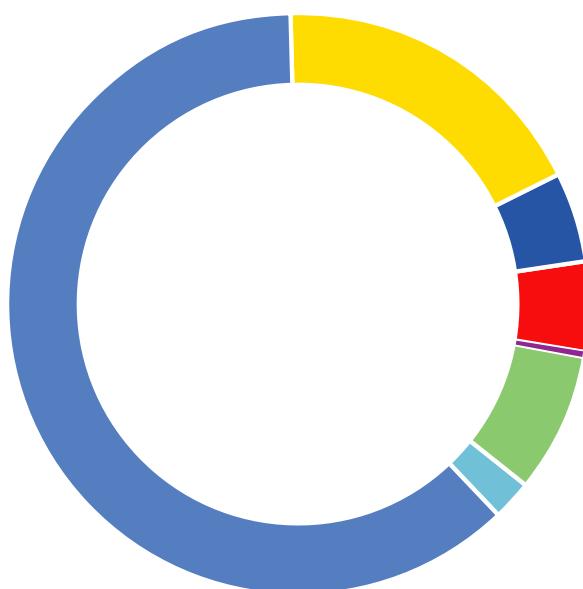
1,8M€

pour la formation de
2 235 professionnels

(+28,5 % par rapport à 2023)

soit un ratio moyen de
811€ investi par professionnel

Répartition des catégories de salariés ayant bénéficié d'une formation professionnelle (en %)



Services généraux	18%
Direction et encadrement	5%
Gestion et administration	5%
Médicale	0,2%
Paramédicale, thérapeutique	8%
Pédagogie, enseignement	2%
Social, accompagnement, éducation	62%

L'ANRAS continue son objectif de former l'ensemble de ses professionnels dans une volonté de répondre aux besoins tels qu'exprimés par les professionnels de terrain. Ainsi, un travail de construction de parcours de

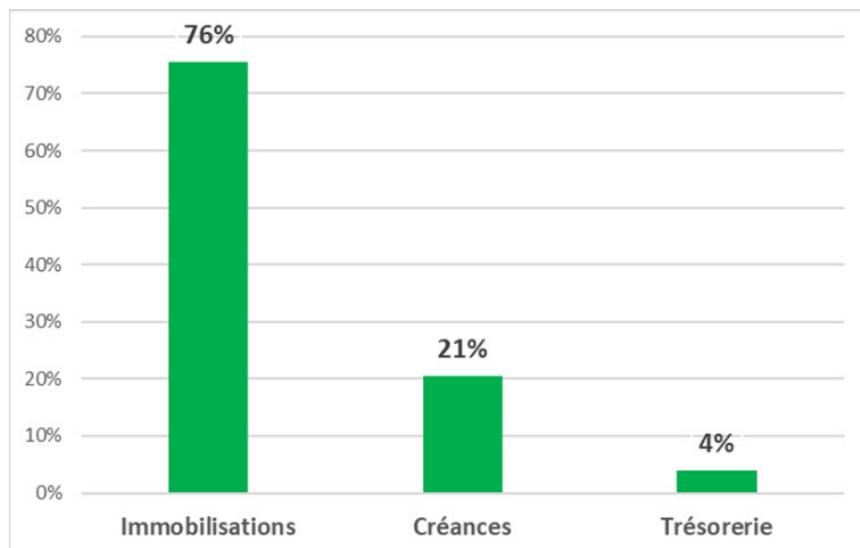
formation cohérent est organisé avec le service ANRAS Formation, qui, en 2024, a proposé **56 formations et a permis de former 429 salariés**.

Les ressources financières

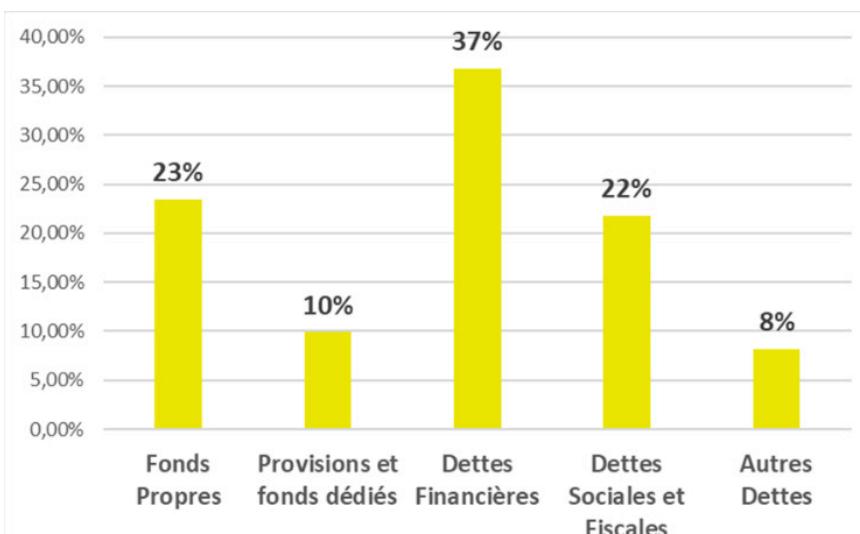
Le bilan représente la situation patrimoniale de l'Association. Il est constitué de l'**actif** qui récapitule ce que l'Association possède à l'instant « t » et le **passif** qui regroupe l'ensemble des ressources ayant permis les besoins figurant à l'actif.

Le bilan 2024 est stable par rapport à 2023 avec une progression des immobilisations en lien avec les dettes financières et une progression des créances clients neutralisée par la progression des dettes fournisseurs.

Bilan ACTIF - ANRAS 2024

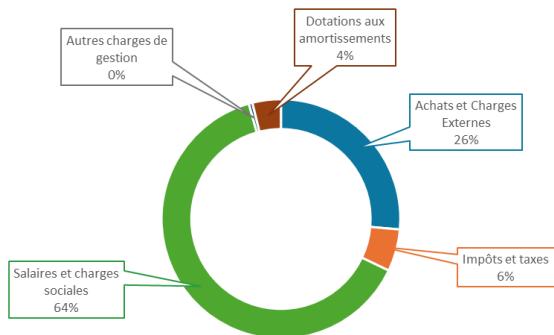


Bilan PASSIF - ANRAS 2024

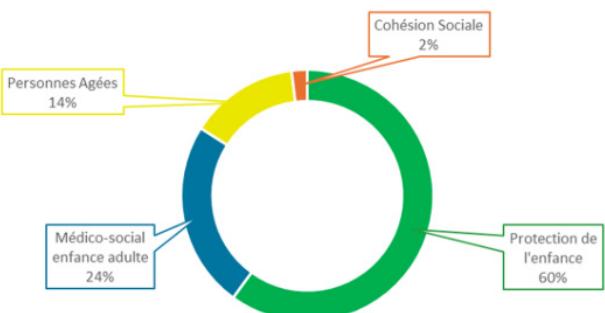


La répartition des charges (dépenses) et des produits (recettes) réalisées en 2024

Charges d'exploitation 2024 (en %)



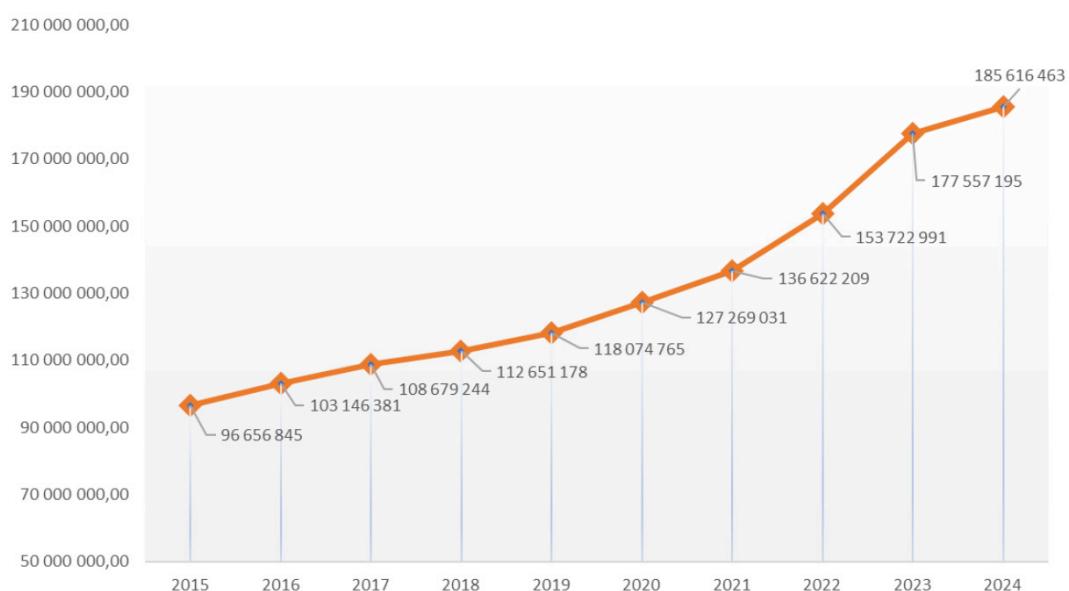
Pourcentages des recettes par filière



Produits d'exploitation 2024 (en %)



EVOLUTION DES PRODUITS EXPLOITATION 2015-2024 : + 92%



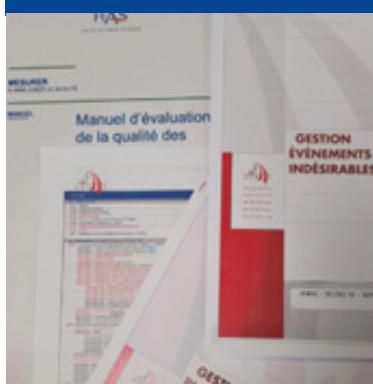
on Parle de nous



AVRIL 2024

Qualité

L'amélioration continue de nos pratiques professionnelles est une nécessité pour mieux répondre aux besoins et attentes des usagers



MAI 2024

Partenariat Protection judiciaire de la jeunesse



MAI 2024

Création d'établissement

Inauguration du nouvel établissement L'Arganier pour des séjours de rupture au Maroc



JUIN 2024

Intégration des nouveaux salariés

Matinée de présentation et d'échanges avec les directions filières et supports



AOUT 2024

J.O. de Paris

Les jeunes de l'ANRAS ont porté à flamme



SEPTEMBRE 2024

Mobilisation pour la protection de l'enfance

Manifestation à Paris avec la CNAPE



SEPTEMBRE 2024

Mobilisation pour les séniors

A l'appel du collectif « les vieux méritent mieux »



OCTOBRE 2024

Rencontre

avec

Daniel GOLDBERG,
Président
de l'UNIOPSS



OCTOBRE 2024

Partenariat CPAM du Tarn

Première convention
départementale



OCTOBRE 2024

RHJ Constellation : Une résidence au carre- four des animations



NOVEMBRE 2024

Forum

Présents au forum
emploi des étudiants avec
Réso



NOVEMBRE 2024

DUO DAY 2024

Brisons les barrières pour l'inclusion des per- sonnes en situation de handicap



DUODAY 2024 : AVEC L'ANRAS, BRISONS LES BARRIÈRES POUR L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

A l'occasion de l'édition 2024 du DuoDay, l'ANRAS réaffirme son engagement en faveur d'une société inclusive où chaque personne, quel que soit son parcours, se place. Le DuoDay constitue une véritable opportunité pour briser les barrières et favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans la vie quotidienne.

Il leur permet de découvrir les coulisses de l'entreprise, d'acquérir des compétences pratiques et de rencontrer des professionnels prêts à partager leur expérience. Cet événement n'est pas seulement une journée de découverte, mais une véritable école humaine qui ouvre la voie à de nombreux débouchés, des opportunités multiples et enrichissantes pour les personnes qui rencontrent des difficultés en situation de handicap sur le marché du travail.

Des établissements de la filière médico-sociale ANRAS ont répondu présents pour participer à cette journée.

Quelques exemples d'initiatives :

• L'ESAT LES RIVES DE GARONNE à CASTELMAYRAN a notamment été considéré sur sa plateforme et 7 Duo

ENTREPRISES / PORTES SANTÉS SOCIALES SERVICES À LA PERSONNE, COMMERCES DE VÊTEMENT, COOPERATIVES, VENTE, TRANSPORT / LOGISTIQUE, ADMINISTRATIF / SECRÉTARIAT, HOTELLERIE / RESTAURATION / TOURISME, RELATION CLIENTS / SERVICE APRÈS-VENTE, GRANDE DISTRIBUTION

3 métiers à découvrir au sein de l'établissement : Moniteur (ice) d'atelier, travailleur (se) d'ESAT sur 5 ateliers de production, responsable du service.

• L'ANRAS IMI SAINT MICHEL DE BISCAR à TARBES s'est associé à l'ESAT Les Sœurs de la Charité de Marie à Lourdes, pour le Duo Day 2024 à

le jeudi 21 novembre 2024 à 12h

Durant une journée des personnes en situation de handicap travaillent en duo avec des professionnels volontaires !

Ensemble, poursuivons notre action pour favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail et à lutter contre les préjugés !

NOVEMBRE 2024

MECS Le Chêne Vert

Le marathon de l'ANRAS
pour défendre
«les invisibles»

MECS LE CHÊNE VERT

le marathon de l'ANRAS pour défendre
« les invisibles »



NOVEMBRE 2024

Colloque

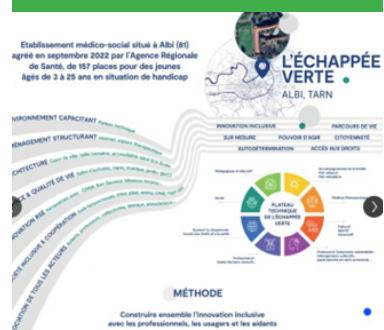
public de notre service
de protection
des majeurs vulnérables



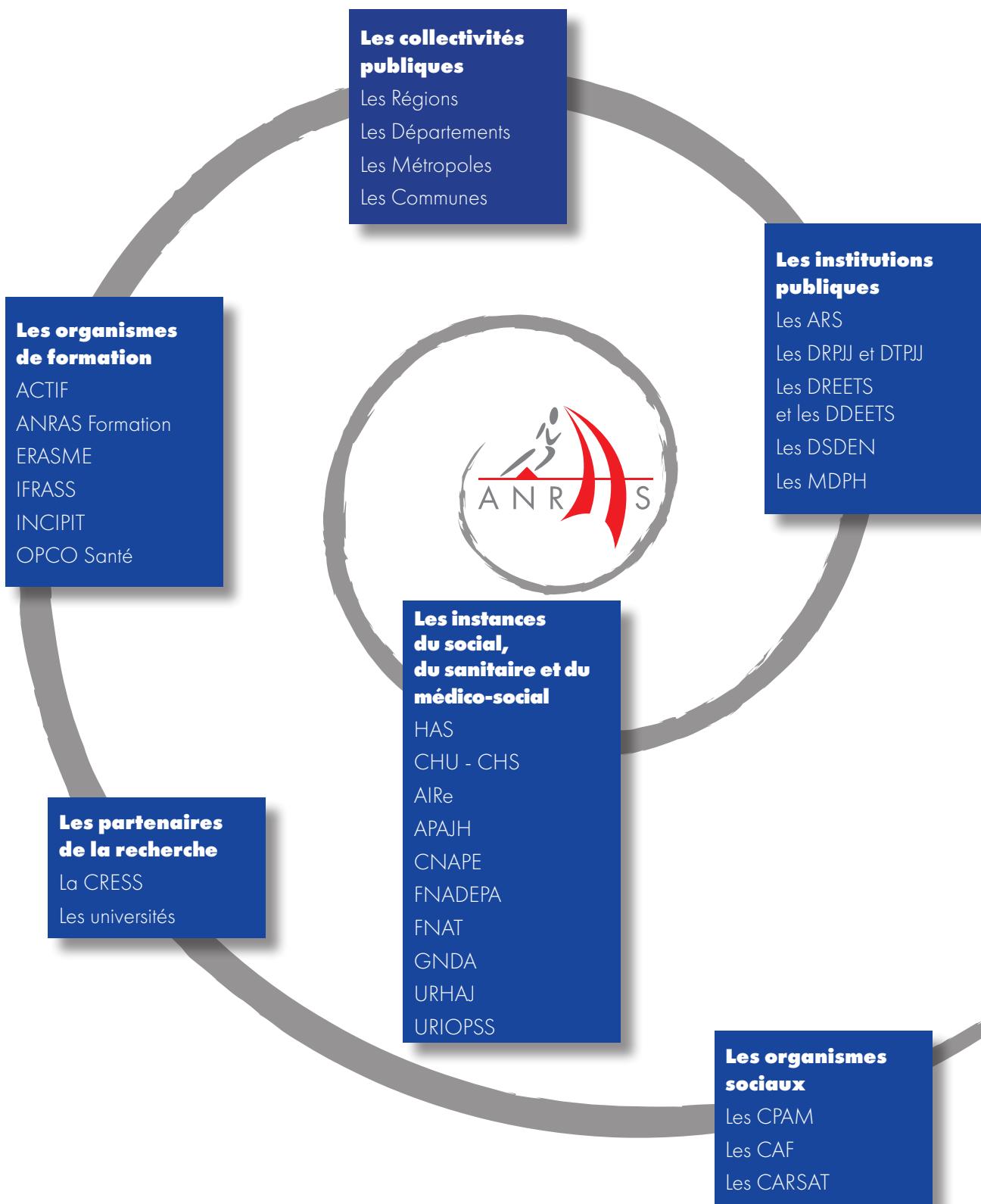
DECEMBRE 2024

Participation de l'ANRAS

au congrès de l'ARS
sur les espaces
de demain



nos Partenaires au service de la solidarité





le glossaire

- **AIRe** : Association des DITEP et leurs réseaux
- **ANMECS** : Association Nationale des Maisons d'Enfants à Caractère Social
- **APF** : Aide et Protection des Familles
- ARS** : Agence Régionale de Santé
- CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- CARSAT** : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail
- CHU** : Centre Hospitalier Universitaire
- CHS** : Centre Hospitalier Spécialisé
- CNAPE** : Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant
- CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- **CEF** : Centre Éducatif Fermé
- **CEP** : Centre Éducatif et Professionnel
- CRESS** : Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire
- **DDAEOMI** : Dispositif Départemental d'Accueil, d'Évaluation et d'Orientation des Mineurs Isolés
- **DIME** : Dispositif Intégré Médico-Éducatif
- **DITEP** : Dispositif Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique
- DRETS et DDRETS** : Direction Régionale, (Départementale) de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- DRPJ et DTPJJ** : Direction Régionale (territoriale) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

- **ESAT** : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- **EHPAD** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
- FNADEPA** : Fédération Nationale des Associations de Directeurs d'Établissements et services pour Personnes Âgées
- FNAT** : Fédération Nationale des Associations Tutélaires
- GNDA** : Groupement National des Directeurs généraux d'Associations
- HAS** : Haute Autorité de Santé
- **IME** : Institut Médico-Éducatif
- **ITEP** : Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique
- **MDPH** : Maisons Départementales des Personnes Handicapées
- **MECS** : Maison d'Enfants à Caractère Social
- **PSEP** : Pôle Social, Éducatif et Professionnel
- **RHJ** : Résidence Habitat Jeunes
- **SAAD** : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
- **SAP** : Service d'Aide à la Personne
- **SAU** : Service d'Accueil d'Urgence
- **SESSAD** : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile
- URHAJ** : Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes
- URIOPSS** : Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux

27 47 0
67 62 70 78 57 92 35 33 8 45
Rapport
Annuel

20
24



ANRAS Siège social - 3 chemin du Chêne Vert 31130 FLORENS
05 62 74 81 50 - siege-social@anras.fr